



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 12 octobre 2021

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mr Patrick LEMESLE, Adjoint, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mme Pauline DUCHENE, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Virginie GUICHARD, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS: Mme Joëlle GUIMARD (pouvoir à Marie-Thérèse THÉOU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15 **PRESENTS** : 14 **VOTANTS** : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 7 octobre 2021

Michel SEGUY a été élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 14 septembre 2021

Information sur les décisions prises par le Maire :

DC 2021 008 du 07/10/2021 : Signature d'un contrat de prestation de services auprès du Groupe SACPA, pour la capture et le transport des animaux divagants, gestion de la fourrière animale.

VOIES DOUCES – PONT CADRE SOUS LA RD153

Mr le Maire rappelle la délibération en date du 25 mai 2021, validant le projet de pont cadre sous la RD153 ainsi que son plan de financement.

Compte-tenu des évolutions du projet, le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	177 000.00€	Conseil Départemental (30%) :	58 200.00€
Etudes :	17 000.00€	Fonds Leader :	66 600.00€
		DETR :	30 400.00€
		Autofinancement :	38 800.00€
	194 000.00€HT		194 000.00€HT

Suite aux échanges, le Conseil Municipal :

- Valide l'actualisation du plan de financement,
- Charge Mr le Maire de solliciter les partenaires financiers,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CONSEILLER NUMÉRIQUE : CONVENTION DE GESTION MUTUALISÉE

Mr le Maire rappelle le recrutement d'une Conseillère Numérique à compter du 1^{er} septembre dernier dans le cadre d'un dispositif spécifique porté par l'Etat. Pour une durée de 2 ans, ses missions porteront sur le territoire de 5 communes et il convient de définir par convention le rôle de chacun, les modalités de coordination, ainsi que les moyens matériels et financiers. Mr le Maire présente le projet de convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif Conseiller Numérique France Services,

Considérant la prise de poste au 1^{er} septembre 2021 d'une conseillère numérique, sur le territoire des communes de Peillac, Saint-Jacut-les-Pins, Les Fougerêts, Saint-Vincent-sur-Oust et Saint-Perreux,

Considérant la nécessité d'une convention pour en cadrer l'organisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ladite convention et charge Mr le Maire de son exécution.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE – ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle consultation en procédure adaptée est achevée. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, accompagnée du cabinet d'architecture PETR, afin d'étudier les différentes propositions.

Après analyse des offres, la CAO propose à l'assemblée de retenir les dossiers suivants :

- LOT 1 Démolition / Désamiantage	LE PELVE	66 580.00 €HT (avec variante)
- LOT 2 Gros œuvre / Réseaux divers	LE CHENE	108 751.55 €HT
- LOT 3 Charpente / Ossature Bois / Bardage	DUBOIS	76 666.73 €HT
- LOT 4 Étanchéité / Couverture	COLLET	35 009.98 €HT (membrane PVC)
- LOT 5 Menuiseries extérieures	Atlantique Ouvertures	35 048.00 €HT
- LOT 6 Cloisons / plafonds / Isolation	DANILO Guy	46 163.33 €HT
- LOT 7 Menuiseries intérieures / Mobilier	PARIS	15 524.00 €HT
- LOT 8 Peinture	COLORTECH	7 834.20 €HT
- LOT 9 Revêtements Sols et Faïence	LE BEL	15 414.00 €HT
- LOT 10 Électricité	GERGAUD	22 856.56€HT

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2021,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les choix de la commission et autorise Mr le Maire à signer les marchés correspondants, les crédits nécessaires étant prévus au budget communal.

ZONE DU MONDE DAVY – DOSSIER D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Face à la demande grandissante de terrains constructibles et à la pénurie de disponibilité foncière sur le territoire, la commune de Saint-Perreux envisage l'aménagement d'un lotissement d'une quarantaine de lots dans le secteur du Monde Davy, situé au Sud du bourg. L'objectif de ce projet est de répondre à la demande de nouveaux logements, mais également d'accueillir de jeunes ménages, primo-accédants de préférence, permettant ainsi de conforter le nombre d'habitants.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il est indispensable pour la commune d'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble de l'emprise concernée. Les négociations engagées auprès des propriétaires de parcelles ont permis à la commune d'aboutir à l'acquisition de la majeure partie de la zone ; seules 2 parcelles restent à acquérir, AA76 et ZC76, les propriétaires refusant les propositions d'acquisition amiable. L'expropriation est donc à envisager, sans pour autant empêcher une éventuelle concrétisation par voie amiable.

Mr le Maire présente les 2 procédures à engager de manière concomitante :

- Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- Enquête parcellaire

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'avoir recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Approuve le dossier d'enquête publique préalable à la DUP
- Approuve le dossier d'enquête parcellaire
- Sollicite Mr le Préfet pour l'ouverture conjointe d'une enquête parcellaire et d'une enquête préalable à la DUP
- Autorise Mr le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités rendues nécessaires par ces procédures.

TRAVAUX DE VOIRIE

Comme tous les ans, Mr le Maire présente les études de la commission voirie sur les travaux à planifier cette année : point à temps, travaux d'entretien divers de voirie.

Suite à la consultation, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

1. PATA : 4 400.00€HT avec LEMEE TP
2. Dérasement et Hydrocurage : 4 218.00€HT avec LEMEE TP

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission, autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux et à solliciter une subvention départementale au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

VOIE DOUCE DE L'ABBAYE – ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire présente l'opportunité de créer une voie douce, entre la rue du Clos de Ressac et la rue du 19 mars. Chevauchant les parcelles AA4, AA9 et AA146, ce chemin serait un élément supplémentaire dans le maillage piétonnier du bourg.

Monsieur le Maire explique les négociations en cours pour que les propriétaires vendent une partie de leurs parcelles à la commune, au prix de 10€ le m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'acquisition des nouvelles parcelles cadastrées représentant une superficie d'environ 200 m² au prix de 10€ le m² et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir,
- Décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

INFORMATIONS

Loi Climat et Résilience: Promulguée le 22 août 2021, cette loi s'articule autour des cinq thématiques : les modes de consommation, les modèles de production et de travail, les déplacements, le logement et l'artificialisation des sols, l'alimentation. Sur le 4^{ème} volet, il est prévu de diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030, et d'atteindre un niveau zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Les documents d'urbanisme, les SCOT et les PLU, devront s'y conformer. Ceci implique des contraintes importantes pour ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation, mais il sera également difficile de maintenir le périmètre actuel des zones urbanisables. Il semble opportun de rappeler aux propriétaires de terrains constructibles, l'urgence de soit urbaniser leurs propriétés soit les vendre pour permettre de nouvelles constructions. Faute de réaction rapide, la constructibilité pourrait tomber. Les détails de la loi sont consultables sur le site du ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience>

Voirie: Afin d'anticiper au mieux les programmes annuels de réfection de voirie, chacun est invité à remonter les constats de défauts au secrétariat de la mairie ou à Gérard MONTOIR.

Voies douces: Les travaux ont repris dans la rue Sous le Bois avec la réfection du réseau d'écoulement des eaux pluviales. L'achèvement est prévu pour la première semaine de novembre.

Une enveloppe exceptionnelle de financement a été ouverte par le Conseil Départemental du Morbihan, à l'attention des communes, aux fins d'investissement de voirie (réfections ou équipements). Compte-tenu des travaux en cours dans la rue Sous le Bois, Mr le Maire expose l'opportunité de saisir cette enveloppe pour procéder au réaménagement de la placette cadastrée AA89, dans cette zone. L'aide du département permettrait de financer à 80% le montant des travaux.

Services municipaux:

- Perrine BROUARD, Conseillère Numérique, a débuté ses missions le 1^{er} septembre.
- Au service animation, l'appel à candidature a permis de procéder au recrutement de Mr Killian COQUARD. Il occupera son poste à compter du 8 novembre, et sera en charge de l'enfance, de la jeunesse, et d'un petit temps d'animation en fin de repas, tous les midis au restaurant scolaire. L'animateur sera présenté aux élus lors du prochain Conseil Municipal.
- Médiathèque : la gestion administrative, la coordination des bénévoles ainsi que la programmation des animations, seront désormais portées par Marie-Laure EVENO. Elle sera présente à la médiathèque tous les mercredis de 9h à 12h.

Travaux:

- L'aménagement d'une maison de l'enfance et des associations débutera début novembre. Pendant toute la durée des travaux, l'espace Jeunes sera transféré dans la maison de l'Abbaye.
- Buvette du stade : par mesure de sécurité, des rideaux métalliques vont être installés au niveau du comptoir.
- Salle des sports : les travaux de réfection du sol seront opérés pendant les vacances de Toussaint.

Enfance et Jeunesse:

- L'Espace Jeunes sera encadré, comme d'habitude, par Céline.
- Faute de disposer d'un animateur pour cette date, l'ALSH des prochaines vacances sera mutualisé avec St-Jacut-Les-Pins. Les garderies du matin et du soir seront organisées à l'école Victor Hugo ; les enfants seront transférés par taxis entre St-Perreux et St-Jacut.

Assainissement collectif: Suite au transfert de la compétence vers Redon Agglomération induisant un lissage des tarifs sur le territoire, la facture des pérusiens devrait diminuer en 2027.

Action sociale:

- Le repas des aînés se tiendra le dimanche 7 novembre à la salle socioculturelle.
- Compte-tenu de la date du repas précité, les colis de Noël ne seront distribués qu'aux aînés absents lors de cet événement.
- Une conférence sur le thème « Après le Covid, reprendre pied » sera organisée le 12 novembre.

Animations:

- Le concert de chants de marins a rassemblé une soixantaine de personnes dans l'église ; l'objectif étant de valoriser cet édifice par d'autres manifestations que le culte.
- Téléthon : réunion de préparation le vendredi 22 octobre à 18h30.

Communication:

- Le bulletin municipal est en cours de rédaction et l'agenda 2022 se finalise.
- La plaquette communale est toujours à l'étude.

Sécurité routière: Une formation va être prodiguée aux élus ERSR.

DATES À RETENIR

Vendredi 15 octobre à 17h45 : CME

Vendredi 22 octobre à 18h30 : Réunion Téléthon

Dimanche 7 novembre : Repas des aînés

Vendredi 12 novembre à 14h : Conférence du CLIC

Vendredi 12 novembre à 17h45 : CME

Samedi 20 novembre : Formation compostage

Mardi 23 novembre à 20h : Conseil Municipal

Vendredi 10 décembre à 17h45 : CME

Lundi 13 décembre à 19h30 : Commission Embellissement

Jeudi 16 décembre à 17h30 : Commission Médiathèque

Vendredi 17 décembre : RDV de Noël